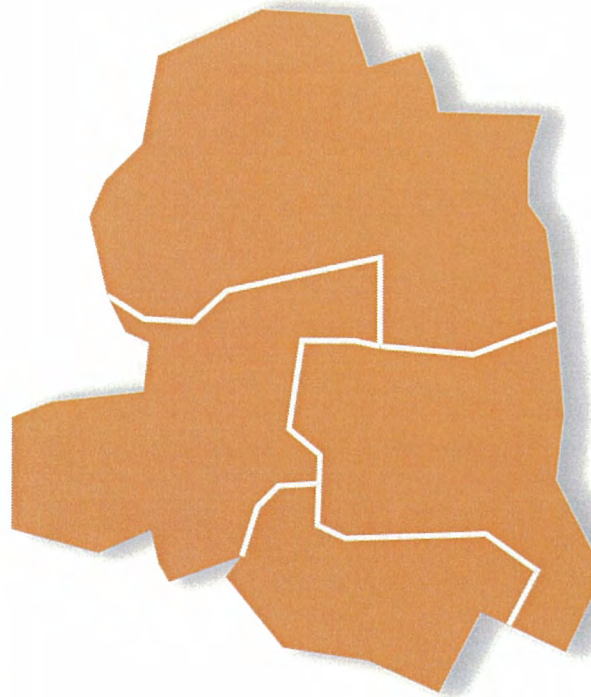


# P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme  
de la Communauté d'Agglomération de Villefranche-sur-Saône



## 5.2c Déchets



Vu pour être annexé  
à la délibération d'Approbation  
de la révision du P.L.U.,  
en date du 28 novembre 2011.

Le Président,  
Jean Picard



Novembre 2011







## ENVIRONNEMENT

### Rapport sur la qualité et le prix du service public de l'élimination des déchets – année 2009

Il est rappelé que la communauté d'agglomération de Villefranche s/S assure les missions suivantes :

- collecte des ordures ménagères en régie directe
- collecte des emballages légers et journaux magazines en régie directe
- collecte du verre gérée par le SYTRAIVAL
- collecte des encombrants confiée à un prestataire de service
- exploitation de la déchèterie de l'Ave Maria à Arnas confiée à un prestataire de service

La CAVIL adhère au SYTRAIVAL (Syndicat Mixte d'Élimination de Traitement et de Valorisation des Déchets Beaujolais Dombes) qui a en charge l'incinération des ordures ménagères, le transfert et le tri des collectes sélectives, le compostage des déchets verts, la valorisation et le stockage des déchets inertes.

Le territoire de la communauté d'agglomération est composé de quatre communes : Arnas, Gleizé, Limas et Villefranche-sur-Saône avec une population de 52 076 habitants.

Le taux d'habitat vertical est de 49,96 %.

#### LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT des ordures ménagères

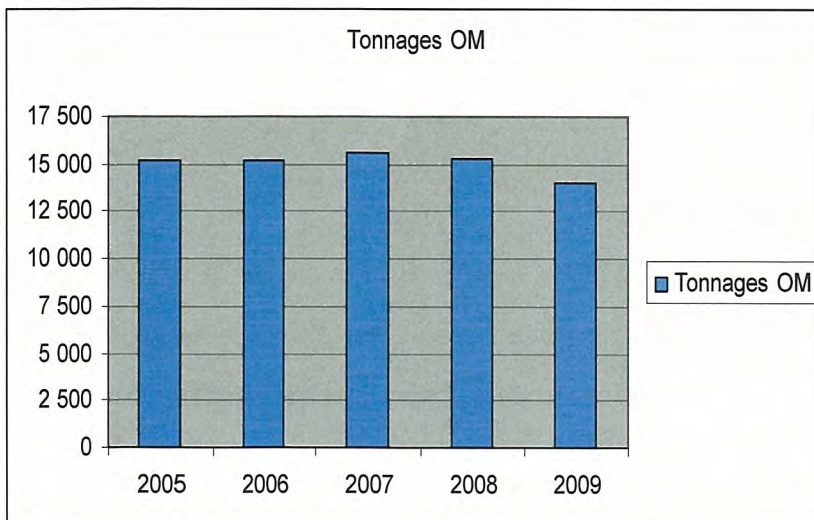
La collecte des OM est effectuée en porte à porte pour l'ensemble des habitants à l'aide de bacs, d'une capacité de 120 à 660 litres, fournis par la CAVIL.

La collecte des OM s'effectue du lundi au vendredi avec les périodicités suivantes :

- C3 : centre ville, quartier habitat collectif
- C2 : secteur mixte (collectif, individuel)
- C2/C1 en alternance : secteur pavillonnaire
- C1 : secteur rural

*Tonnage collecté : 14 072,51 tonnes soit 270 kg/habitant*

Le traitement des OM est assuré par le SYTRAIVAL à l'usine d'incinération, implantée rue des Frères Bonnet à Villefranche, dans deux fours : un de 6,5 tonnes / heure et un de 4,5 tonnes / heure, lesquels sont équipés d'une valorisation énergétique.





En 2009, les quantités collectées ont diminué de 8%.

### LA COLLECTE SELECTIVE

La **collecte des emballages légers et des journaux-magazines** est effectuée en porte à porte et en mélange pour l'ensemble des habitants à l'aide de bacs, d'une capacité de 120 à 660 litres ou de sacs jaune de 50 litres, fournis par la CAVIL.

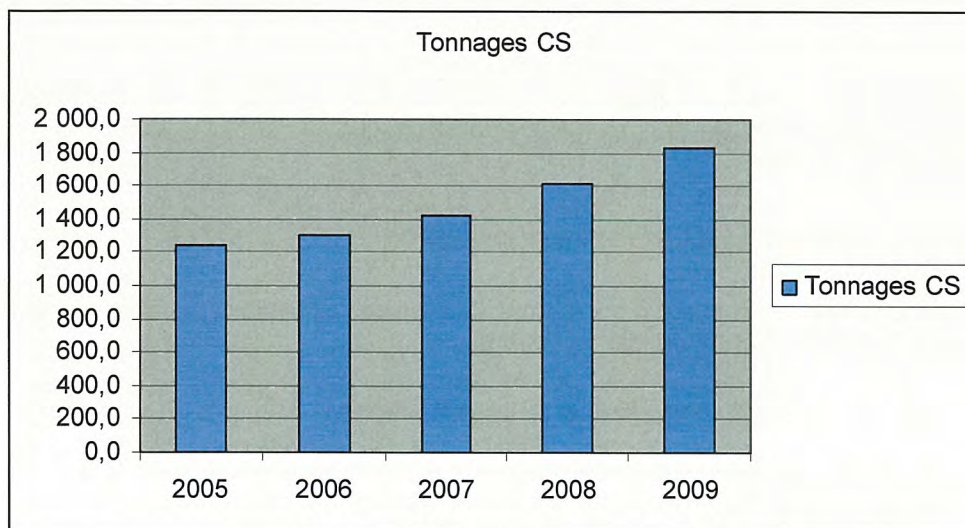
La collecte en sacs jaune concerne l'hyper centre de Villefranche.

La collecte sélective est réalisée toutes les semaines pour :

- l'hyper centre de Villefranche, les quartiers de Belleroche, Béliigny, le Garet, Troussier et la Quarantaine

et tous les 15 jours sur le reste du territoire.

Tonnage collecté : 1 828,02 tonnes soit 35,1 kg/habitant



Les collectes ont augmenté sensiblement depuis la mise en place du porte à porte en octobre 2008.

Le transfert et le tri sont assurés par le SYTRAIVAL.

Les erreurs et refus de tri représentent 13% des quantités collectées en 2009 soit environ 200 tonnes.

La **collecte du verre** est organisée en point d'apport volontaire.

110 cubiverres de 3m<sup>3</sup> et 4m<sup>3</sup> sont répartis sur le territoire. La collecte est effectuée par la société GUERIN d'Andrézieux Bouthéon pour le compte du recycleur, la société BSN de Saint-Chamond dans la Loire. Ce prestataire est géré par le SYTRAIVAL.

Tonnage collecté : 1 148,10 tonnes.

### LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La commune de Limas est collectée en porte à porte tous les deux mois par la société VEOLIA Propreté.

La ville de Villefranche est collectée en poste fixe d'une ½ heure sur 17 points de collecte, deux samedis par mois, par la société VEOLIA Propreté.

Les quartiers de Belleroche et La Claire (Villefranche et Gleizé) sont collectés en porte à porte deux samedis matins par mois.

Tonnage collecté : 164,28 tonnes

## LA DECHETERIE

La CAVIL, avec la participation des communautés de communes Beaujolais Vauxonne et Beaujolais Nizerand Morgon, a créé, en 1997, une déchèterie au lieu dit l'AVE MARIA sur la commune d'Arnas.

Elle est ouverte tous les jours de la semaine :

- Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h.
- Le dimanche de 9h à 12h.

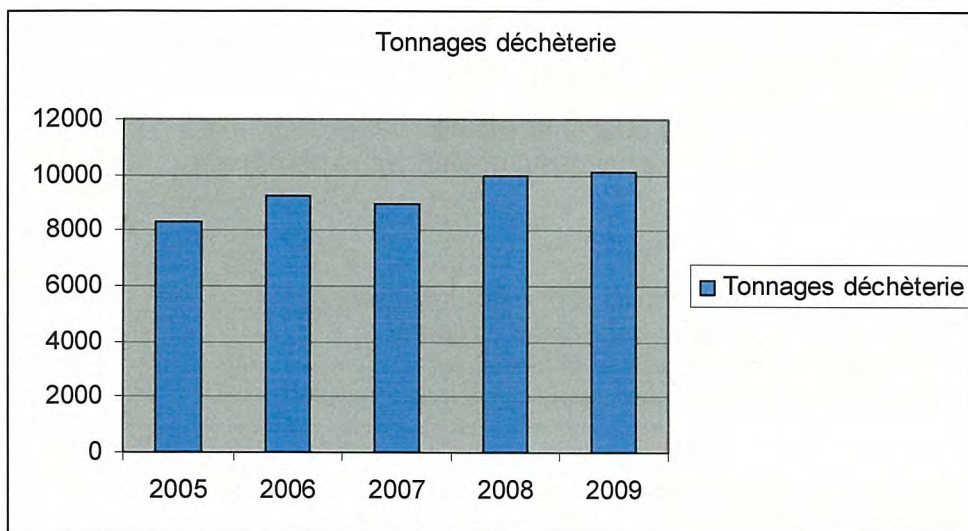
Elle est ouverte et payante pour les commerçants, artisans et industriels uniquement pour l'apport des cartons.

Le prix d'entrée est fixé à 7 €.

La gestion a été confiée par délégation du service public après appel d'offres, à la société LBDI, sous la forme d'un lot unique depuis le 1<sup>er</sup> avril 2009. Auparavant, l'exploitation était confiée à la société VEOLIA Propreté.

Les déchets acceptés sont les suivants : ferraille, cartons, verre, gravats, végétaux, bois, encombrants, plastiques, D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques) DDM (acides, produits phytosanitaires, produits divers de laboratoire, piles, batteries, peintures, aérosols, solvants, huiles végétal et de vidange).

Tonnage collecté : 10 092,77 tonnes



### MOYENS HUMAINS ET matériels

#### ❖ Collecte des ordures ménagères

Composition du bâtiment d'exploitation implanté impasse des Prairies à Arnas :

- garage pour les véhicules
- local pour le stockage des conteneurs
- réfectoire
- vestiaire
- bureau
- aire de lavage

Etat des effectifs :

- 1 chef d'équipe
- 22 agents dont 9 sont titulaires du permis poids lourd.
- 1 agent chargé de veiller au respect du règlement de collecte



Parc matériel (moyenne d'âge du parc : 5 ans) :

- 10 camions BOM
- 1 Renault Trafic
- 1 Citroën Jumper
- 1 Peugeot 306

❖ Collecte sélective

Personnel :

- 1 coordinateur
- 2 ambassadrices du tri
- 1 agent chargé de l'entretien des points d'apport volontaires et des points de regroupement

Parc matériel :

- 1 Citroën Jumper
- 1 Renault Trafic
- 1 Citroën Jumpy

**INVESTISSEMENTS REALISES AU COURS DE L'EXERCICE – PREVISIONS 2008**

Investissements 2009 :

- acquisition d'un véhicule benne ordures ménagères
- achat de conteneurs ordures ménagères
- achat de conteneurs pour le tri sélectif
- renouvellement des 2 bennes à gravats de la déchèterie

Prévisions 2010 :

- acquisition d'un véhicule benne ordures ménagères
- achat de conteneurs ordures ménagères
- achat de conteneurs pour le tri sélectif
- mise en place d'un contrôle d'accès à la déchèterie

**RECAPITULATIF ET EVOLUTION DES TONNAGES COLLECTES**

	<b>2009 (tonnes)</b>	<b>2008 (tonnes)</b>	<b>Evolution (%)</b>
Ordures ménagères	14 072,51	15 291,67	-8,7%
Emballages légers et journaux-magazines	1 828,02	1 615,40	+11,6%
Verre	1 148,10	1 178,90	-2,7%
Encombrants	164,28	162,16	+1,3%
Déchèterie	10 092,77	9 951,15	+1,4%

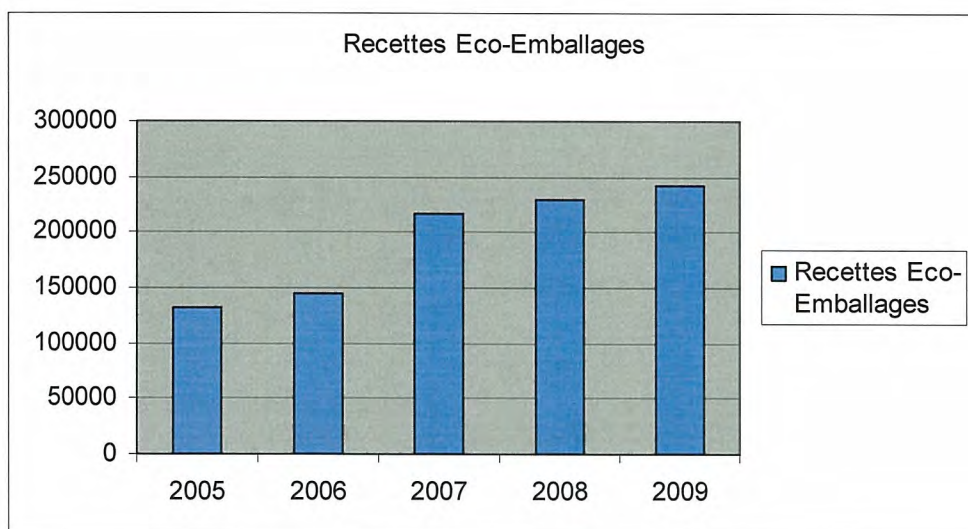
## RECAPITULATIF ET EVOLUTION DES COUTS DE FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	<b>2009 (euros)</b>	<b>2008 (euros)</b>	<b>Evolution (%)</b>	<b>Observations</b>
Collecte ordures ménagères	1 005 697,99	1 071 731,00	-6,6%	Baisse des fréquences de collecte
Traitement ordures ménagères	1 375 186,07	1 384 186,68	-0,7%	Baisse des tonnages
Collecte emballages légers + journaux	281 696,80	138 932,10	+50,7%	Mise en place du porte à porte 10/2008
Collecte emballages légers PAV	-	33 453,96	-	Suppression des PAV 10/2008
Traitement emballages légers et journaux	309 030,07	160 511,05	+48,1%	Tri en mélange 10/2008
Collecte et traitement papiers-journaux	-	15 991,56	-	Suppression des PAV 10/2008
Collecte et traitement verre	10 295,59	8 084,31	+21,1%	Augmentation de 30% du prix à la tonne
Aménagement et entretien points de regroupement	56 346,73	73 292,58	-30,1%	Suppression des PAV 10/2008
Déchèterie	701 972,19	706 748,54	-0,7%	Changement de prestataire le 1 <sup>er</sup> /04/09
Collecte et traitement des encombrants	49 564,93	57 814,75	-16,6%	Baisse des D3E
Communication et autres frais (sacs translucides)	118 073,30	114 788,95	+2,8%	
Subvention (Ligue contre le cancer)	-	1 689,09	-	Arrêt du versement de la subvention
<b>TOTAL</b>	<b>3 907 863,67</b>	<b>3 767 224,57</b>	<b>+3,6%</b>	

<u>Recettes</u>	<b>2009 (euros)</b>	<b>2008 (euros)</b>	<b>Observations</b>
Redevances spéciales (hôpital, clinique, prison)	120 349,32	68 438,14	Révision des conventions et de la tarification
Vente véhicule BOM	-	10 000,00	
Soutien tonnes triées (Eco-emballages)	197 300,00*	181 154,00	Augmentation des performances
Subvention communication (Eco-emballages)	6 799,71	9 966,00	
Soutien ambassadeurs du tri (Eco-Emballages)	15 000,00	15 000,00	
Soutien à l'optimisation (Eco-Emballages)	23 477,00	23 477,00	
Subvention collecte (Département)	81 932,65	72 629,46	Augmentation des performances

Soutien Eco Folio	30 973,83	33 163,33	
Soutien OCAD3E	7 952,00	6 084,81	
Vente matériaux collecte sélective	29 500,91	36 446,91	Baisse des cours de reprise (plastiques, acier ...)
Vente matériaux déchèterie	26 366,10	15 458,38	Au 1 <sup>er</sup> /04/09, mise en place d'un seuil plancher de reprise
Entrées payantes déchèterie	3 633,00	5 593,00	
Participation déchèterie CC Beaujolais	93 749,44	95 950,68	
Autres recettes (rbsmnt sinistres...)	-	2 752,81	
<b>TOTAL</b>	<b>637 033,96</b>	<b>576 114,52</b>	

\* Estimation à percevoir.



<b>Coût global</b>	<b>2009</b>		<b>2008</b>	
	<b>€</b>	<b>€/habitant</b>	<b>€</b>	<b>€/habitant</b>
Dépenses	<b>3 907 863,67</b>	<b>75,04</b>	<b>3 767 224,57</b>	<b>72,34</b>
Recettes (hors TEOM)	<b>637 033,96</b>	<b>12,23</b>	<b>576 114,52</b>	<b>11,06</b>
<b>SOLDE</b>	<b>3 270 829,71</b>	<b>62,81</b>	<b>3 256 893,39</b>	<b>61,90</b>

	<b>2009 (euros)</b>	<b>2008 (euros)</b>	<b>Evolution (%)</b>
TEOM	3 154 423	3 071 399	+2,63%